

**Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail virtuel
sur la situation financière durable de l'ICCAT (VWG-SF)
(en ligne, 15 juin 2026)**

1. Ouverture de la réunion

La Présidente du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD), Mme Laura Marot, a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert la deuxième réunion du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT (VWG-SF) (le « VWG-SF ») qui a été tenue en ligne le 15 juin 2026.

La Présidente a présenté l'ordre du jour, qui a été adopté sans modification et qui figure à l'**appendice 1**.

2. Présentation des participants

Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté la liste des pays présents à la réunion, à laquelle ont assisté 18 Parties contractantes (CP) (**appendice 2**).

3. Fonds de participation aux réunions (MPF)

La Présidente a indiqué qu'il existait un document issu de la réunion consacré spécifiquement à l'utilisation récente du MPF et aux besoins estimés pour 2027, puis elle a donné la parole au Secrétariat afin qu'il présente l'origine, la portée et le fonctionnement du fonds. Le Secrétariat a présenté le document « Fonds de participation aux réunions (MPF) ».

3.1 Niveau actuel et utilisation du MPF

Ce point de l'ordre du jour a été examiné conjointement avec le suivant.

3.2 Ventilation des fonds au cours de l'année et entre les réunions du SCRS et de la Commission

Le Secrétariat a présenté le niveau actuel et l'utilisation du MPF, en expliquant que l'objectif était de donner une vue d'ensemble de l'évolution du fonds, de sa planification et des besoins prévus pour le second semestre 2026. Il a également expliqué le système de filtrage actuel et la distribution par semestre du MPF et, au sein de chaque semestre, la façon dont celui-ci est différencié et réparti entre les réunions du SCRS et celles de la Commission.

À l'issue de la présentation, la Présidente a ouvert le débat sur deux questions. La première portait sur les sources de financement et la deuxième sur les réunions devant être financées, et plus particulièrement sur la répartition des fonds entre les réunions de la Commission et celles du SCRS.

En ce qui concerne les sources de financement, la Présidente a souligné que les fonds disponibles avaient été instables et qu'une partie du solde accumulé provenait encore de la période de la pandémie de COVID-19 ; on ne pouvait donc pas partir du principe que cette disponibilité se maintiendrait en 2027. La Présidente a également souligné que les dépenses du MPF avaient augmenté et que, si l'on souhaitait accroître le nombre de participants financés, il faudrait lier cette décision à une augmentation du financement ou à une redistribution des ressources.

La Présidente a par ailleurs souligné que le financement du MPF par le biais du budget ordinaire de l'ICCAT offrirait une plus grande stabilité plutôt que de s'appuyer sur des contributions volontaires car celles-ci dépendent de la volonté des Parties contractantes et, depuis 2021, une seule Partie contractante aurait versé une contribution volontaire, et non chaque année. C'est pourquoi il a été suggéré, dans un souci de plus grande stabilité financière, que le MPF s'appuie davantage sur une source stable, telle que le budget ordinaire.

Plusieurs membres du VWG-SF ont convenu que le MPF devait s'appuyer sur une source de financement stable et prévisible, les contributions volontaires venant en complément.

En ce qui concerne les réunions devant être financées, et plus particulièrement la répartition des fonds entre les réunions de la Commission et celles du SCRS, plusieurs membres du VWG-SF ont convenu que le soutien à la science ne devait pas être considéré uniquement comme une dépense, mais comme un investissement pour le bon fonctionnement de l'ICCAT. Une Partie contractante a rappelé que, contrairement à d'autres ORGP, au sein de l'ICCAT, une grande partie des travaux scientifiques dépend de la participation des Parties contractantes, ce qui confère au financement des scientifiques une importance stratégique pour la Commission.

Un autre membre du VWG-SF a jugé essentielles tant les réunions du SCRS que celles de la Commission, et s'est déclaré favorable au maintien de l'équilibre actuel, à moins qu'il n'y ait des preuves que le système empêche de répondre aux besoins prioritaires.

Un membre du VWG-SF s'est opposé à la fixation de pourcentages fixes entre les réunions scientifiques et celles de la Commission, car les besoins en matière de participation varient d'une année à l'autre.

Un membre du VWG-SF s'est prononcé en faveur d'un financement plus structurel provenant du budget ordinaire de l'ICCAT, mais a averti qu'il ne fallait pas gonfler le budget global sans chercher à réaliser des économies sur d'autres postes. Elle a proposé d'étudier la possibilité d'organiser certaines réunions scientifiques, notamment celles consacrées à la préparation des données ou à l'évaluation des stocks, en ligne, afin de libérer des ressources qui pourraient être affectées au renforcement de la participation à la réunion annuelle de la Commission.

Un autre membre du VWG-SF a fait part de ses réserves face à une augmentation importante du budget du MPF et a demandé que l'on veille à l'équilibre avec les autres dépenses de l'ICCAT. Un autre membre du VWG-SF a proposé d'évaluer les critères d'hierarchisation, par exemple en accordant la préférence aux Parties contractantes qui n'auraient pas bénéficié d'un soutien au cours du premier semestre et qui auraient sollicité un financement au cours du deuxième semestre.

Le Président du SCRS a expliqué que certaines demandes avaient été rejetées en raison de l'application stricte des règles. Il a également expliqué que de nombreuses réunions scientifiques en présentiel ou hybrides sont nécessaires car elles permettent d'avancer plus efficacement, notamment dans le cadre de processus complexes d'évaluation des stocks. Il a souligné qu'il existait déjà de nombreuses réunions informelles en ligne, mais que le fait de remplacer complètement les réunions clés pourrait nuire à la qualité et à l'efficacité des travaux scientifiques du SCRS.

En conclusion, la Présidente a constaté un consensus général et a souligné que la science et la participation au sein de la Commission constituaient toutes deux des priorités, et qu'il ne semblait pas nécessaire de fixer des pourcentages rigides entre le SCRS et la Commission. La pratique actuelle consistant à répartir le budget par semestre fonctionne bien. Il est toutefois évident qu'il n'est pas possible de maintenir le même niveau de financement, d'augmenter le nombre de participants et de ne pas modifier le budget en même temps. Elle a présenté plusieurs options : augmenter considérablement le MPF ; débloquer des fonds provenant d'autres postes du budget de l'ICCAT ; ou redéfinir les priorités au sein même du MPF. Elle a toutefois indiqué que l'objectif à moyen terme était de s'orienter vers un financement plus stable, principalement par le biais du budget ordinaire, éventuellement de manière progressive.

3.2.1 Pratiques au sein d'autres ORGP

La Présidente a présenté le document intitulé « Gestion du Fonds de participation aux réunions (MPF) - Pratiques d'autres ORGP thonières », qui résume la gestion du MPF et les pratiques en vigueur dans d'autres ORGP thonières.

3.2.2 Changements possibles dans la pratique

À l'issue de l'évaluation comparative de la gestion du MPF, aucun changement n'a été signalé sur le plan pratique.

3.3 Procédures de filtrage des participants

3.3.1 Pratiques en vigueur dans d'autres ORGP

La Présidente a examiné les pratiques d'autres ORGP thonières concernant la manière dont elles traitaient les demandes d'aide. La CTOI applique un mécanisme de filtrage fondé sur des critères tels que le respect des délais, la présentation de documents scientifiques ou l'exercice des fonctions de présidence. Contrairement à l'ICCAT, la sélection est effectuée par un petit comité composé du Secrétariat et de la présidence concernée.

À la WCPFC, le fonds fonctionne en finançant les demandes par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des ressources disponibles. La Présidente a toutefois averti que ce modèle pouvait poser des difficultés si une part importante des fonds était consacrée à une réunion, compromettant ainsi la disponibilité des financements pour les réunions ultérieures.

En ce qui concerne l'IATTC, la pratique semblait différente, puisqu'un plan stratégique annuel d'investissement était utilisé pour orienter les priorités et les besoins en matière d'utilisation du fonds.

La Présidente s'est demandé s'il fallait conserver une procédure de filtrage ou la remplacer par un système plus automatique, tel que celui du « premier arrivé, premier servi », mais a ajouté que, si les demandes dépassaient les fonds disponibles, il faudrait disposer d'un critère objectif pour déterminer quelles demandes seraient financées et lesquelles ne le seraient pas.

Un membre du VWG-SF s'est prononcé en faveur d'une présélection objective fondée sur des critères tels que le profil scientifique ou l'expérience pertinente, mais a rejeté l'idée d'évaluer de manière subjective la suffisance ou la pertinence de la contribution scientifique, estimant que cela pouvait être discriminatoire. Le membre du VWG-SF a donc proposé d'appliquer le principe du « premier arrivé, premier servi » une fois les exigences de base remplies.

Un autre membre du VWG-SF a estimé que le système actuel ne posait pas de problèmes majeurs, à condition qu'il garantisse que, pour les réunions scientifiques, les participants financés soient des scientifiques et puissent contribuer aux réunions.

Plusieurs membres du VWG-SF ont estimé que la présentation d'un document scientifique ne devrait pas être une condition obligatoire ni le critère principal pour accéder au fonds, mais qu'il faudrait plutôt adopter un critère plus souple (par exemple : une lettre ou une note de motivation).

Un soutien a également été exprimé en faveur de procédures de sélection plus transparentes. Certains membres du VWG-SF ont estimé qu'il fallait maintenir une certaine forme de hiérarchisation lorsque les demandes dépassent les ressources disponibles.

3.3.2 Amendements potentiels au Règlement intérieur

La Présidente a conclu que le système actuel devait être partiellement modifié. Elle a indiqué que la solution envisageable consisterait à remplacer la notion de « filtrage » par une combinaison de critères objectifs et, si nécessaire, d'une hiérarchisation transparente.

Les conditions préalables seraient notamment que la Partie contractante soit éligible, que la personne ait une formation ou un profil scientifique et que sa fonction actuelle au sein de la délégation soit liée à des activités scientifiques. Par la suite, si le nombre de demandes dépasse les fonds disponibles, un ordre de priorité serait établi sur la base de critères clairs et préalablement définis.

Parmi les critères possibles, les suivants ont été mentionnés : la pertinence des publications antérieures ; le domaine de spécialisation du candidat ; la présentation d'un document ou d'une présentation scientifique ; la présentation d'une lettre de motivation ; la participation ou non à des réunions financées au cours de l'année ; le potentiel de contribution future aux travaux de l'ICCAT et la participation à des groupes de travail.

La Présidente a également proposé que, s'il fallait établir un ordre de priorité, celui-ci ne soit pas laissé uniquement à la discrétion du Président du SCRS ou d'un rapporteur, mais à celle d'un comité restreint.

Le Président du SCRS a jugé cette proposition prometteuse, notamment si elle permet d'intégrer de nouveaux scientifiques qui n'ont pas encore beaucoup participé aux travaux de l'ICCAT mais qui possèdent un profil scientifique solide et occupent des fonctions importantes.

Pour conclure ce point, la Présidente a indiqué qu'il semblait possible de parvenir à une solution avant la réunion annuelle de novembre, grâce à un amendement au Règlement intérieur du MPF visant à rendre la procédure plus transparente et plus claire. Elle a également indiqué qu'une Partie contractante pourrait présenter une proposition formelle de modification et l'a invitée à faire part de son intention d'agir en ce sens ; à défaut, la Présidente du STACFAD et son Vice-Président pourraient élaborer une proposition.

3.4 Nombre de délégués financés par le MPF

3.4.1 Projections des coûts associés

Le Secrétariat a présenté le document intitulé « Résumé de l'utilisation du Fonds pour la participation aux réunions (MPF) au cours des dernières années et estimations des besoins pour 2027 ». L'objectif était d'analyser les participations financées au cours des dernières années, tant aux réunions du SCRS qu'à celles de la Commission, et d'estimer les besoins financiers futurs du fonds sur la base de quatre scénarios différents.

La Présidente a résumé les différents scénarios, en précisant ce que chacun d'entre eux impliquerait : dans le scénario 1, l'état actuel serait maintenu ; dans le scénario 2, la priorité serait donnée au financement d'un deuxième délégué à la réunion annuelle de la Commission ; dans le scénario 3, la séance plénière du SCRS serait également ajoutée ; et, dans le scénario 4, le financement serait étendu à toutes les réunions. Elle a également souligné que toute augmentation du nombre de participants aurait des répercussions budgétaires et nécessiterait de décider s'il fallait augmenter le budget de l'ICCAT ou réaffecter des fonds provenant d'autres postes budgétaires.

La Présidente a indiqué que le scénario 4 semblait peu réaliste, car il avoisine le million d'euros sur un budget total de l'ICCAT d'environ six millions. Elle a également souligné que le scénario 3 représentait une augmentation considérable et que même le scénario 2, bien que plus modéré, impliquait près de 100.000 € supplémentaires par rapport au scénario 1.

Un membre du VWG-SF s'est prononcé en faveur du scénario 2, qu'il considère comme une solution équilibrée face à la complexité croissante de la réunion annuelle de la Commission. Il a souligné que le financement d'un deuxième délégué à cette réunion permettrait d'améliorer la participation, sans pour autant étendre ce soutien à toutes les réunions ni compromettre la viabilité du MPF.

La plupart des membres du VWG-SF ont exprimé leur soutien au scénario 2, qu'ils considèrent comme l'option la plus réaliste et la plus équilibrée, car il permet de financer la participation d'un deuxième représentant à la réunion annuelle de la Commission, avec un impact budgétaire plus raisonnable.

Certains membres du VWG-SF ont manifesté leur volonté de progresser vers le scénario 3 à moyen terme afin de renforcer leur participation aux réunions scientifiques clés, tout en reconnaissant les contraintes budgétaires actuelles.

Plusieurs membres du VWG-SF ont également fait part de leurs inquiétudes quant à l'impact budgétaire des scénarios les plus ambitieux et estiment nécessaire d'étudier des réaffectations, des réductions sur d'autres postes budgétaires ou des sources de financement complémentaires.

La Présidente a conclu qu'il n'y avait pas de consensus clair, mais qu'il existait une orientation générale selon laquelle le scénario 2 semblait le plus plausible à court terme, tandis que le scénario 3 restait un objectif possible à moyen terme pour certains membres du VWG-SF. Elle a insisté sur le fait qu'il n'était pas possible d'augmenter le nombre de participants à toutes les réunions tout en conservant le même budget, sans procéder à des coupes dans un autre poste budgétaire.

3.5 Prochaines étapes en vue de la réunion annuelle

En vue de la réunion annuelle de novembre 2026, la Présidente a proposé que plusieurs options budgétaires soient élaborées afin que les Parties contractantes puissent se prononcer. Parmi les options mentionnées figurent : le statu quo ; l'augmentation du MPF et l'acceptation d'une hausse du budget général ; l'augmentation du MPF, mais avec une réduction d'autres postes du budget de l'ICCAT ; ou encore la possibilité d'autoriser la participation de deux participants à la réunion annuelle de la Commission grâce à une réaffectation interne du MPF, par exemple en organisant certaines réunions en ligne.

Toute proposition d'augmentation du MPF serait accompagnée de propositions explicites concernant les réductions nécessaires dans d'autres postes budgétaires, afin que les CP n'aient pas à improviser ces réductions pendant la réunion et soutenue par la perspective d'une augmentation progressive du budget ordinaire destiné au MPF.

En ce qui concerne les modifications éventuelles du règlement intérieur, la Présidente a mis en avant deux changements principaux : l'un concernant les critères de sélection ou de hiérarchisation des participants au SCRS – en abandonnant le terme « filtrage » – et l'autre concernant le nombre de participants pouvant bénéficier d'un financement.

La Présidente a indiqué que, si aucune CP ne présentait de proposition concernant les procédures de sélection des participants au SCRS, elle-même, en collaboration avec le Vice-Président du STACFAD pourrait élaborer une proposition. En revanche, en ce qui concerne le nombre de délégués financés, elle a reconnu qu'il serait plus difficile d'élaborer une proposition et a donc encouragé les délégations qui avaient déjà présenté des propositions l'année précédente, notamment la Tunisie et l'Égypte, à coordonner leurs efforts afin de présenter une proposition commune d'ici novembre 2026.

La Présidente a clos la discussion sur le MPF en précisant que deux des solutions envisageables pour limiter l'impact budgétaire du MPF consisteraient à revoir le format de certaines réunions, y compris la possibilité d'organiser certaines d'entre elles en ligne, ou à réaffecter des ressources au sein du budget, en raison de la possibilité d'une augmentation progressive du budget ordinaire pour le MPF.

4. Discussion des options pour réduire le coût de l'organisation des réunions

4.1 Agencement de la salle pour la réunion annuelle

La Présidente est revenue sur la question en suspens concernant l'agencement de la salle pour la réunion annuelle, rappelant que, lors de la réunion précédente, un soutien général s'était dégagé en faveur d'un abandon du système actuel, bien qu'un membre du Groupe eût expressément fait part de sa préférence pour le statu quo.

La Présidente a expliqué que plusieurs options avaient été étudiées : conserver la disposition en U ; la modifier en réduisant le nombre de personnes à la table principale ou en ajoutant une deuxième salle ; ou encore abandonner la forme en U pour adopter une configuration de type « Nations Unies ». Le Secrétariat a présenté le document « Analyse des scénarios d'aménagement des salles », accompagné d'une présentation PowerPoint, en mettant en avant les caractéristiques techniques, les avantages et les inconvénients de chaque configuration. Dans le but d'identifier des alternatives plus efficaces, tout en garantissant la sécurité et le confort des participants et en tenant compte des contraintes propres à chaque site, le Secrétariat a également présenté une analyse indiquant que le document compare différentes configurations de salles pour les réunions de l'ICCAT, en évaluant leurs implications opérationnelles, spatiales, techniques, audiovisuelles et budgétaires.

La Présidente a accueilli positivement ce document et a souligné qu'il n'existait pas de configuration parfaite permettant à la fois de réduire au minimum l'espace, d'optimiser l'interaction, d'améliorer le confort et de réduire les besoins techniques. C'est pourquoi elle a manifesté sa préférence à l'idée avancée par plusieurs délégations de proposer toute une gamme d'options aux pays hôtes, plutôt que d'imposer une configuration unique.

La Présidente a alors demandé aux délégations si elles accepteraient de renoncer à l'obligation d'adopter la disposition en U et d'autoriser le pays hôte à choisir parmi plusieurs configurations, tout en respectant des critères minimaux garantissant que la Commission puisse travailler et prendre des décisions de manière efficace.

Un membre du VWG-SF s'est déclaré favorable aux configurations à salle unique, car celles-ci permettent de mieux préserver l'intégration entre les délégations et d'éviter une partie de la complexité technique et opérationnelle liée aux salles annexes.

Un autre membre du VWG-SF s'est clairement prononcé en faveur de l'abandon du statu quo comme seule option, soulignant que le modèle actuel rend difficile l'organisation de la réunion annuelle par certaines Parties contractantes en développement. Il a également souligné qu'il serait problématique de n'avoir qu'une seule personne par délégation selon une configuration en forme de U.

Un autre membre du VWG-SF a estimé lui aussi qu'il serait préférable de maintenir la présence de plus de deux personnes par délégation dans la salle, tout en reconnaissant la nécessité d'une plus grande flexibilité. Il a par ailleurs demandé que les délégations soient informées suffisamment à l'avance de la configuration de la salle qui sera utilisée, afin de pouvoir organiser correctement leur logistique interne.

En conclusion, la Présidente a constaté un consensus général en faveur d'une augmentation du nombre de Parties contractantes capables d'accueillir des réunions et d'une plus grande souplesse dans la configuration de la salle.

La Présidente a ajouté que cet éventail d'options devrait inclure une liste de préférences : la disposition en U pourrait rester l'option privilégiée lorsque cela est possible, mais si le pays hôte ne dispose pas d'une salle adaptée, d'autres configurations pourraient être utilisées. Elle a également indiqué que les délégations devraient être informées suffisamment à l'avance de la configuration prévue de la salle.

Elle a indiqué que la disposition en U restait probablement la meilleure pour favoriser les interactions, mais que d'autres options pouvaient améliorer le confort et la sécurité, ou faire en sorte que les lieux de réunion soient plus faciles à trouver. Elle a donc indiqué qu'un document serait préparé d'ici novembre 2026, proposant à la Commission d'abandonner le statu quo comme seule option et offrant aux pays hôtes un choix de configurations, assorties d'exigences techniques claires et soumises à une validation préalable par le Secrétariat.

4.2 Frais de cotisation des observateurs accrédités

La Présidente a présenté ce point en rappelant que les cotisations actuellement payées par les observateurs accrédités pour assister aux réunions de l'ICCAT avaient été fixés en 2005. L'objectif initial de ces cotisations était d'appliquer un principe de recouvrement partiel des coûts, c'est-à-dire que les observateurs contribuent à une partie des frais engagés par la Commission pour leur participation.

La Présidente a souligné que, depuis lors, les réunions ont gagné en ampleur et en complexité sans parler de l'inflation. C'est pourquoi il est jugé nécessaire d'actualiser les cotisations. Elle a également rappelé qu'à l'heure actuelle, une organisation d'observateurs paie le même montant, quel que soit le type ou la durée de la réunion.

Le Secrétariat a présenté le document « Proposition d'actualisation de la cotisation d'observateur lors des réunions de l'ICCAT » concernant la proposition de mise à jour des cotisations applicables aux observateurs, expliquant que, lors de la précédente réunion du VWG-SF, la nécessité de réviser ces cotisations en tenant compte de l'inflation et du type de réunion avait déjà été débattue, et indiquant que la nouvelle analyse établissait une distinction entre différentes modalités de réunions, en n'incluant que celles bénéficiant d'un service d'interprétation, afin de mieux refléter leurs caractéristiques et leurs exigences spécifiques.

Plusieurs membres du VWG-SF se sont prononcés en faveur d'une différenciation des cotisations selon le type de réunion, en fonction des coûts respectifs liés aux réunions en présentiel, aux réunions intersessions et aux réunions virtuelles. Quelques membres ont également appuyé l'orientation de la proposition présentée, estimant que les réunions virtuelles pourraient ne pas faire l'objet d'une cotisation, ou bien faire l'objet d'une cotisation inférieure, compte tenu de leur coût moindre et de l'intérêt de préserver l'inclusivité et la transparence de la participation en ligne.

Certains membres du VWG-SF ont indiqué que toutes les organisations d'observateurs ne disposaient pas des mêmes moyens financiers, de sorte qu'une cotisation élevée pouvait être sans grande importance pour certaines d'entre elles, mais significative pour les petites organisations.

Un autre membre du VWG-SF est intervenu pour préciser que, selon lui, les organisations intergouvernementales ne devraient pas payer de cotisations pour participer en tant qu'observateurs au sein d'une autre organisation intergouvernementale telle que l'ICCAT. Le Secrétaire exécutif a précisé que ces organismes ne doivent pas payer ces cotisations.

La Présidente a conclu qu'il existait un consensus général sur la structure différenciée selon le type de réunion et sur le maintien d'une philosophie axée sur le recouvrement des coûts, et non sur la génération de recettes. Elle a également relevé une position commune à plusieurs délégations en faveur d'une révision ou d'une suppression des frais liés aux réunions en ligne, question qui devrait être tranchée en novembre.

Il a été indiqué qu'en vue de la réunion annuelle, un nouveau document serait élaboré, contenant davantage d'informations que le document présenté, et comprenant une ventilation plus détaillée par type de réunion. On examinera également s'il est justifié qu'une organisation paie le même montant qu'une personne se présente ou que deux personnes se présentent, la Présidente ayant reconnu que cela n'était peut-être pas tout à fait équitable.

La Présidente a également confirmé que le document devra préciser clairement que les organisations intergouvernementales sont exemptées du paiement des cotisations.

Enfin, elle a précisé que le VWG-SF travaille à distance et n'est pas ouvert aux observateurs ; la discussion s'est donc déroulée en leur absence ; en novembre 2026, en revanche, les observateurs pourraient être présents dans la salle lorsque le débat reprendra.

5. Autres questions

Trois points d'information ont été présentés.

5.1. Champ d'action et fonctionnement du VWG-SF

Tout d'abord, la Présidente a souligné que le champ d'action du VWG-SF est actuellement trop restreint, car, en théorie, il ne peut traiter que des questions financières. Cependant, le STACFAD n'est pas seulement un organe financier, mais aussi un organe administratif. C'est pourquoi elle a suggéré que le VWG-SF pourrait repenser son fonctionnement pour agir davantage comme un STACFAD intersessions ou un « mini-STACFAD », ce qui permettrait également de traiter des questions administratives et, si nécessaire, les recommandations issues de l'évaluation des performances. Elle a également fait remarquer que le fonctionnement actuel du VWG-SF n'était pas suffisamment transparent. C'est pourquoi elle a annoncé qu'elle proposerait en novembre 2026 un règlement intérieur ou des termes de référence pour le VWG-SF, afin d'étendre son champ d'action aux questions administratives et de le rendre plus inclusif.

5.2. Évaluation des performances de l'ICCAT

La Présidente a rappelé qu'un projet de termes de référence relatif à cette évaluation avait été examiné en mars 2026, puis transmis à toutes les Parties contractantes. Elle a souligné que des commentaires avaient été reçus de la part d'environ cinq Parties contractantes et que l'objectif était de les synthétiser et d'élaborer une version révisée. Une nouvelle phase de consultation serait ensuite ouverte et, une fois les commentaires pris en compte, une version finale du projet serait publiée sous forme de document destiné à la réunion du STACFAD en novembre 2026.

5.3. *Projet de budget*

La Présidente a rappelé qu'en règle générale, une version préliminaire du budget est transmise en septembre à toutes les Parties contractantes afin qu'elles puissent formuler leurs observations. Cette année, cette procédure devrait être maintenue, mais on s'efforcera d'y apporter une amélioration ; si les commentaires reçus sont suffisamment précis, on s'efforcera de préparer une version révisée du budget tenant compte de ces observations avant novembre 2026.

La Présidente a insisté sur le fait que les Parties contractantes ne devraient pas attendre novembre pour soulever des questions importantes concernant le budget. L'idée serait de profiter du mois d'octobre pour intégrer les commentaires et gagner du temps lors de la réunion du STACFAD, dont l'ordre du jour est chaque année très chargé et qui, de plus, inclurait également en 2026 les termes de référence de l'évaluation des performances.

La Présidente a conclu que d'ici le mois de novembre, des documents de réunion seraient préparés afin de consigner les accords préliminaires ou les décisions éventuelles discutées par le VWG-SF. Parmi les points qui devraient être tranchés en novembre 2026, elle a mentionné les suivants : le nouveau règlement intérieur du MPF ; la configuration de la salle accueillant la réunion annuelle ; les cotisations des observateurs accrédités et l'évaluation des performances de l'ICCAT.

Avant de clore la réunion, un membre du VWG-SF s'est enquis de l'état d'avancement de la proposition relative au système de pension du Secrétariat, soulignant qu'il était prioritaire de régler cette question lors de la réunion annuelle. La Présidente a répondu que le vice-président du STACFAD travaillait intensément en concertation avec le Secrétariat et que, bien que la question n'ait pas été débattue au sein du VWG-SF, des progrès avaient tout de même été réalisés. Elle a indiqué qu'une proposition visant à traiter cette question était attendue pour novembre 2026.

6. Conclusions et clôture de la réunion

La Présidente a clôturé la réunion en remerciant les participants, soulignant que celle-ci avait permis de clarifier l'orientation générale des travaux pour le mois de novembre 2026, et a remercié les interprètes ainsi que le Secrétariat.

Il a été convenu que le rapport de la réunion serait adopté par correspondance.

Appendice 1

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation des participants
3. Fonds de participation aux réunions (MPF)
 - 3.1 Niveau actuel et utilisation du MPF
 - 3.2 Ventilation des fonds au cours de l'année et entre les réunions du SCRS et de la Commission
 - 3.2.1 Pratiques en vigueur dans d'autres ORGP
 - 3.2.2 Changements potentiels dans la pratique
 - 3.3 Procédures de filtrage des participants
 - 3.3.1 Pratiques en vigueur dans d'autres ORGP
 - 3.3.2 Amendements potentiels au Règlement intérieur
 - 3.4 Nombre de délégués financés par le MPF
 - 3.4.1 Projections des coûts associés
 - 3.5 Prochaines étapes en vue de la réunion annuelle
4. Discussion des options pour réduire le coût de l'organisation des réunions
 - 4.1 Agencement de la salle pour la réunion annuelle
 - 4.2 Frais de cotisation des observateurs accrédités
5. Autres questions
6. Conclusions et clôture

Liste des participants* ¹

PARTIES CONTRACTANTES

AFRIQUE DU SUD

Mketsu, Qayiso Kenneth *

Director, Department of Forestry, Fisheries and the Environment, 3 Martin Hammerschlag Way, Private Bag X2, Foretrust Building, Foreshore, 8018 Cape Town
Tel: +27 21 402 3048, Fax: +27 21 402 3618, E-Mail: QMketsu@dfre.gov.za; qayiso.mketsu@gmail.com

ALGÉRIE

Ouchelli, Amar *

Sous-directeur de la Grande Pêche et de la Pêche Spécialisée, ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, Route des quatre canons, 16000 Alger
Tel: +213 550 386 938, Fax: +213 234 95597, E-Mail: amarouchelli.dz@gmail.com; amar.ouchelli@mpeche.gov.dz

CANADA

Marsden, Dale ¹

Deputy Director, International Fisheries Policy, Fisheries and Oceans Canada, Ottawa, ON K1A 0E6

Cossette, Frédéric

Policy Advisor, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent St., Ottawa, Ontario K1A 0E6
Tel: +1 343 541 6921, E-Mail: frederic.cossette@dfo-mpo.gc.ca

COSTA RICA

Pacheco Chaves, Bernald

Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura, INCOPECA, Departamento de Investigación, Cantón de Montes de Oro, Puntarenas, 333-5400
Tel: +506 899 22693, E-Mail: bpacheco@incopesca.go.cr; bernald.pacheco@gmail.com

EGYPTE

Hammam, Doaa *

Lakes and Fish Resources Protection and Development Agency, 210, area B - City, 5th District Road 90, 11311 New Cairo
Tel: +201 117 507 513, Fax: +202 281 17007, E-Mail: gafrd_eg@hotmail.com

Badr, Fatma Elzahraa

Fish Production Specialist, Agreements Administration, Lakes and Fish Resources Protection and Development Agency, 210, area B - City, 5th District Road 90, 11311 New Cairo
Tel: +201 092 348 338, Fax: +202 228 117 008, E-Mail: fatima.elzahraa.medo@gmail.com

ÉTATS-UNIS

Baker, Colleen

Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, U.S. Department of State, Washington DC 20520
Tel: +1 609 206 9830; +1 202 538 1070, E-Mail: bakerca2@fan.gov

Bors, Eleanor

National Marine Fisheries Service Office of International Affairs, Trade, and Commerce, Office 5151, 1315 East-West Highway 5th Floor, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 240 429 4461; +1 617 571 1376, E-Mail: eleanor.bors@noaa.gov

GABON

Angueko, Davy

Directeur des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire
Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyanguenko83@gmail.com; dgpechegabon@netcourrier.com

* Chef de délégation.

¹ En raison de la demande de protection des données émise par quelques délégués, les coordonnées complètes ne sont pas mentionnées dans certains cas.

JAPON

Fukugama, Chika

Assistant Director, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: chika_fukugama740@maff.go.jp

Miyashita, Shoma

Technical Official, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3502 8460, E-Mail: shoma_miyashita890@maff.go.jp

MAROC

Hassouni, Fatima Zohra

Cheffe de la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, B.P.: 476, 10150 Haut Agdal, Rabat

Tel: +212 537 688 122/21, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: hassouni@mpm.gov.ma

Haoujar, Bouchra

Cheffe de Service des Espèces Marines Migratrices et des Espaces Protégés, Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, BP 476, 10150 Haut Agdal, Rabat

Tel: +212 253 768 8115, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: haoujar@mpm.gov.ma

MEXIQUE

Mestas Rodríguez, Jessica María ¹

Jefe de Departamento de Negocios Comerciales Internacionales, CONAPESCA, 82100 Mazatlán, Sinaloa

Soler Benítez, Bertha Alicia ¹

Comisión Nacional de Acuicultura y Pesca (CONAPESCA), 82100 Mazatlán, Sinaloa

NORVÈGE

Mjorlund, Rune¹

Senior Adviser, Directorate of Fisheries, Department of Coastal Management, Environment and Statistics, 5804 Bergen

Munch-Ellingsen, Sofie

Higher Executive Officer, Ministry of Trade, Industry and Fisheries, Department for Fisheries, Kongens gate 8, 0153, (P.O. Box 8090 Dep), 0032 Oslo

Tel: +47 950 05084, E-Mail: sofie.munch-ellingsen@nfd.dep.no

PANAMA

Bethancourt, Elizabeth

Subdirectora de Finanzas, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá - ARAP

E-Mail: ebethancourt@arap.gob.pa

Díaz de Santamaría, María Patricia

Delegada representante de la Industria, FIPESCA - Fundación Internacional de Pesca, Zona de Libre Proceso de Corozal, Edificio 297, Corozal

Tel: +507 378 6640; +507 657 32047, E-Mail: mpdiaz@fipesca.com; mapatdiaz30@gmail.com

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Sampson, Harry

Senior International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, Nobel House 17 Smith Square, London SW1P 3JR

Tel: +44 208 026 4403; +44 755 742 8543, E-Mail: harry.sampson@defra.gov.uk; trfmo@defra.gov.uk

Smith, Ella

Department for Environment, Food and Rural Affairs - Defra, Horizon House, Deanery Road, Bristol BS1 5TL, Tel: +44 743 663 5198, E-Mail: ella.smith@defra.gov.uk

SÉNÉGAL

Sèye, Mamadou

Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries, Direction des Pêches maritimes, Sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng, Bâtiment D, 2è étage, Diamniadio, BP 289 Dakar

Tel: +221 77 841 83 94, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mdseye@gmail.com; mdseye1@gmail.com; mdouseye@yahoo.fr

Kane Dème, Fatimata

Juriste, Direction des Pêches maritimes, ministère des Pêches et de l'Économie maritime, Chef du Bureau Législation et Suivi des Accords, , Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2e étage, Diamniadio,, BP 289 Dakar
Tel: +221 77 524 7232, Fax: +221 33 849 9883, E-Mail: fakanano@gmail.com; kanmetou@yahoo.fr

SIERRA LEONE

Mansaray, Mamoud

Principal Fisheries Officer, Ministry of Fisheries and Marine Resources (MFMR), 7th Floor Youyi Building, Freetown
Tel: +232 762 55590, E-Mail: mansaraymamoud85@gmail.com

TÜRKIYE

Topçu, Burcu Bilgin

Senior Fisheries Officer, Ministry of Agriculture and Forestry, General Directorate of Fisheries and Aquaculture, Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulvarı, No: 161 / 1-6, 06800 Lodumlu, Ankara
Tel: +90 532 207 0632; +90 312 258 3077, Fax: +90 312 258 30 39, E-Mail: burcu.bilgin@tarimorman.gov.tr; bilginburcu@gmail.com

UNION EUROPÉENNE

Howard, Séamus

European Commission, DG MARE, Rue Joseph II 99, 1000 Brussels, Belgium
Tel: +32 229 50083; +32 488 258 038, E-Mail: seamus.howard@ec.europa.eu

VENEZUELA

Pereira Rohan, Elizabeth Ana

Directora General de la Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Gobierno Bolivariano de Venezuela, 1010 Caracas
Tel: +58 4241866945, E-Mail: oai.minpesca@gmail.com; minpescaven@gmail.com

Salas, Arlis

Directora de Línea de Multilaterales de la Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Avenida Lecuna, Torre Este. Piso 17. Parque Central, 1040 Caracas
Tel: +58 414 304 7052, E-Mail: arlissalas2@gmail.com; minpescaven@gmail.com

Vivas Jiménez, María Daniela

Analista de Asuntos Multilaterales de la Oficina de Integración y Asuntos Internacionales, Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Parque Central. Piso 17, 1040 Caracas
Tel: 04242808103, E-Mail: minpescaven@gmail.com

AUTRES PARTICIPANTS

PRÉSIDENTE DU STACFAD

Marot, Laura

European Commission, DG MARE B2, 99 Rue Joseph II, B-1049 Brussels, Belgium
Tel: +32 229 82243, E-Mail: laura.marot@ec.europa.eu

VICE-PRÉSIDENT DU STACFAD

Chavarría Valverde, Bernal Alberto

Asesor en Gestión y Política pesquera Internacional, DIPESCA, Bárcena, Guatemala
Tel: +506 882 24709, Fax: +506 2232 4651, E-Mail: bchavarria@lsg-cr.com

PRÉSIDENT DU SCRS

Brown, Craig A.

SCRS Chairperson, Supervisory Research Fisheries Biologist, Sustainable Fisheries Division, Southeast Fisheries Science Center, National Marine Fisheries Service, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149, United States
Tel: +1 305 586 6589, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

VICE-PRÉSIDENT DU SCRS

Cardoso, Luis Gustavo

SCRS Vice-Chairperson, Italy Av. Km 8, 96217192 Rio Grande do Sul, Brazil
Tel: +55 53 999010168, E-Mail: cardosolg15@gmail.com

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Manel, Camille Jean Pierre
Neves dos Santos, Miguel
Bonacasa, María
Ortiz, Mauricio
Mayor, Carlos
Parrilla Moruno, Alberto Thais
Martín, África
Martínez Guijarro, Ana Isabel

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.
Calmels, Ellie
Gelb Cohen, Beth
Liberas, Christine
Linaae, Cristina
Pinzon, Aurélie